

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 84 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 17 Octobre ,

En exercice : 26

De Présents : 20

De votants : 26
 de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel
 séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
 agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSES Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme
 AURIOL Anne-M. BUCAIONI Claude-M. CAMARA Célestin-Mme DUPONT
 Karine- M.FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD
 Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia -Mme PRUNET Sophie-M. ROSSI
 Patrick-Mme SCOTTO Fabienne- M.SEIGNOBOS Jean-Luc-M. TASSY
 Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO
 Laurence-Mme MARTIN Pascale- Mme PRUNET Sophie.

Procurations : M. ADAM Stéphane donne procuration à M. CAMARA Célestin.
 M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia.
 Mme BOUCHER Julie donne procuration à M. ROSSI Patrick
 M. FRELIER Laurent donne procuration à Mme DUPONT Karine.
 M. HURET David donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne
 M. SANTONI Jean donne procuration à M. BRUN Fernand
Etaient absents excusés - : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
 Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
 Mme THIERRY Martine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné
 pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Délibération portant adoption de la décision modificative de crédits n°01
 au budget primitif 2022 de la Commune.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été notifiée pour l'année 2022
 après le vote du budget primitif de la somme allouée à la collectivité dans le cadre de la taxe aux droits
 de mutations d'un montant de 253 643.15 €. Recette non prévue au budget primitif 2022, il convient
 de l'incorporer comme telle au budget dans le cadre de la présente DM 01 telle que proposée,
 permettant d'abonder certains chapitres et articles du budget :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap.012	Charges personnels	+ 50 000 €	Chap. 73		+ 253 643.15 €
Art.64111		+ 50 000 €	Art.7381	Taxe droits mutation	+ 253 643.15 €
Chap.65	Subvention	+ 30 000 €			